

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360) SEANCE DU Lundi 22 septembre 2025

N° DE LA DELIBERATION : 2025038

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous présidence de Mr Cyril OZIL, Maire.

Présents : Mme Bonot Anne-Marie, Mme Buchon Christine, Mr Croxo Charles, Mme Croxo Stéphanie, Mr Lafont Eric, Mr Laine Jean-Michel, Mr Ozil Cyril, Mr Ozil Sylvain, Mme Recht Caroline, Mr Sauvayre Jean-Luc

Absent : Mr Bourguet Sébastien

A été nommé secrétaire : Mme Anne-Marie Bonot

NOMBRES DE MEMBRES : 11

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à cette délibération : 09 (Madame Stéphanie Croxo ne prend pas part au vote)

Date de la convocation : 16/09/2025

Date d'affichage : 17/09/2025

Objet de la délibération : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL A L'ASSOCIATION ANIM'EUZET

Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de signer une convention de mise à disposition à titre gratuit avec l'association Anim'Euzet pour le local situé Rue du Bourrelier à Euzet-les-Bains.

Après discussion sur les différents points de la convention,

DECIDE et APPROUVE

A l'unanimité des votants la signature de la convention de mise à disposition d'un local communal situé Rue du Bourrelier à l'association Anim'Euzet à titre gratuit.

AUTORISE

Monsieur le Maire, à signer la convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Le Conseil Municipal,



| | | | |
|--|---|---|--|
| Le Maire, Cyril OZIL |  | Mr Sébastien BOURGUET Conseiller Municipal | |
| La Première Adjointe, Stéphanie CROOXO | | Mme Caroline RECHT Conseillère Municipale | |
| Le Deuxième Adjoint, Mr Jean-Luc SAUVAYRE | | Mr Eric LAFONT Conseiller Municipal | |
| Mr Jean-Michel LAINE Conseiller Municipal | | Mr Sylvain OZIL Conseiller Municipal | |
| Mme Anne-Marie BONOT Conseillère Municipale | | Mr Charles CROOXO Conseiller Municipal | |
| Mme Christine BUCHON Conseillère Municipale | | | |

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr